



# Communiqué de presse

13/2023

Montreuil, le 3 février 2023.

## Secteur social et médico-social :

### Pour une véritable reconnaissance salariale !

Le 2 février, 5 000 en manifestation à Paris, de nombreux rassemblements sur tout le territoire national, les professionnel.le.s public et privé du social et médico-social, de la protection judiciaire, de la petite enfance se sont une nouvelle fois fortement mobilisé.e.s pour défendre leurs conditions de travail et exiger de meilleures rémunérations.

Il est impératif de rétablir l'injustice du Ségur/Laforcade dans nos secteurs. Nous réclamons les 183 € pour tou.te.s les salarié.e.s, trop de nos collègues en sont encore exclu.e.s.

Les salarié.e.s de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASSMS) étaient fortement mobilisé.e.s devant les locaux d'AXESS où une séance de négociations se déroulait. Ces négociations ouvertes par l'employeur sont d'un enjeu capital puisqu'elles concernent près d'1 million de salarié.e.s.

Pour l'heure, AXESS (NEXEM + FEHAP) refuse de signer l'accord « 183 € pour tous » mis sur la table par la CGT et signé par toutes les organisations syndicales représentatives. Les négociateurs CGT, SUD et FO ont posé le préalable de l'attribution des 183 € pour tous à l'avancée des négociations pour une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau. Le projet de CCUE d' AXESS ouvre la porte à l'individualisation d'un salaire au mérite, aux glissements de tâches sans reconnaissance des qualifications, à la discrimination entre salarié.e.s d'un même service.

Face à l'inaction et au mépris des employeurs, du gouvernement et des conseils départementaux, les professionnel.le.s du public et du privé, quels que soient leurs métiers et travaillant dans le secteur du soin, de l'éducatif et de l'humain, continueront donc à se mobiliser pour dénoncer :

- ▶ Le manque chronique et criant de moyens et d'effectifs
- ▶ L'absence de reconnaissance,
- ▶ L'absence depuis 20 ans d'augmentations salariales permettant de sortir du SMIC les salarié.e.s les moins qualifié.e.s,
- ▶ L'octroi de primes catégorielles en lieu et place d'une augmentation générale des salaires évitant les tassements de grilles conventionnelles,
- ▶ La déshumanisation du travail au quotidien,
- ▶ La non prise en compte de la pénibilité des métiers du secteur.

La charge de travail exponentielle, le sous-effectif organisé, la suppression de moyens à destination de la population qui privent les travailleurs et travailleuses sociaux.les et médico-sociaux.les d'outils indispensables à la résolution des difficultés ont des conséquences indéniables sur la santé et la sécurité du personnel (arrêts maladie, reconnaissance en maladies pro, accidents de services liés à l'épuisement professionnel) et provoquent des conflits de valeurs ingérables. Il faut que la maltraitance institutionnelle cesse.

**La Fédération CGT Santé et Action Sociale, engagée auprès des agent.e.s et des salarié.e.s des filières sanitaires, sociales et médico-sociales, de la protection judiciaire, de la petite enfance revendiquent :**

- ▶ Un secteur sanitaire, social et médico-social adossé à un service public, exercé par des agent.e.s titulaires, seule alternative à la marchandisation du secteur,
- ▶ Un accès universel et gratuit aux services et établissements médico-sociaux prenant en compte les besoins de la population,
- ▶ Des moyens humains et financiers nécessaires, afin de garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droits sur tout le territoire
- ▶ L'attribution immédiate des 183 € nets à l'ensemble des professionnel.le.s du secteur sanitaire, social et médico-social, de la protection judiciaire, de la petite enfance
- ▶ L'augmentation immédiate des salaires de l'ensemble des professionnel.le.s du secteur,
- ▶ L'amélioration des conventions collectives du secteur associatif dans l'attente de pouvoir négocier librement et loyalement une convention collective unique et étendue de haut niveau, reprenant a minima le meilleur des conventions collectives,
- ▶ La refonte des grilles de traitements pour une meilleure reconnaissance des qualifications et des carrières dans le public comme dans le privé,
- ▶ L'embauche au statut et le dégel du point d'indice dans la fonction publique.

**La bataille pour les salaires c'est aussi la bataille pour de meilleures retraites et le financement de la protection sociale. Ainsi les salarié.e.s du secteur sont et seront à l'appel des mobilisations interprofessionnelles pour le retrait du projet de retraite à 64 ans.**

Contact presse :

Cristina VANOSI : 06 72 94 43 37